



Décompte en congé payé d'un jour de repos possible ?

Par **PEGGY**, le **12/08/2008** à **15:06**

Bonjour,

J'ai aménagé mon temps de travail de la façon suivante : 36h/semaine sur 4 jours (je ne travaille pas le mercredi), cette répartition apparait sur mon bulletin de salaire.

J'ai posé mes congés cette année du 14 aout au 19 aout 2008. Mon employeur veut me décompter le mercredi 20 aout de mes jours de congé. A-t-il le droit ?

Merci de votre réponse.